

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE COGNAC-LA-FORÊT**

**OBJET : NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES  
EXTÉRIEURS ET EPCI (ARTICLE L. 2122-25 du CGCT)**

L'an deux mille vingt-six, samedi vingt-et-mars à 9H30, le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT, dûment convoqué le mardi dix-sept mars par voie électronique, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

**Présents :** M. Christian VIGNERIE (Maire), M. Jacques JAVELAUD, Mme Maryse THOMAS, M. Jean MAYNARD (Adjoints), M. Jacques QUICHAUD, M. Jean-Luc RESTOUEIX, Mme Chrystelle LE LAY, Mme Corinne LE TONQUER, Mme Béatrice CONTAMINE, M. David MONS, M. Patrice TRICARD, Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Elie CARRILERO, Mme Audrey FOUCHÉ.

**Absents avec procuration :** Mme Barbara VOISIN (qui a donné procuration à M. Patrice TRICARD)

EN EXERCICE : 15	PRÉSENTS : 14	ABSENTS : -	ABSENTS AVEC POUVOIR : 1
------------------	---------------	-------------	--------------------------

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Mme Maryse THOMAS a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que suite à l'élection du Conseil Municipal en date du 15 mai 2026, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux représentants au sein des organismes extérieurs et EPCI.

Après en avoir délibéré, ont été élus à l'unanimité :

**SYNDICAT VIENNE GORRE (Transports)**

2 TITULAIRES	2 SUPPLÉANTS
Mme Barbara VOISIN	Mme Corinne LE TONQUER
M. Christian VIGNERIE	M. Elie CARRILERO

**PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD LIMOUSIN**

2 TITULAIRES	2 SUPPLÉANTS
Mme Béatrice CONTAMINE	Mme Corinne LE TONQUER
Mme Chrystelle LE LAY	Mme Maryse THOMAS

**SYNDICAT ENERGIE DE LA HAUTE-VIENNE (Électrification)**

1 TITULAIRE
M. Patrice TRICARD

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL VIENNE BRIANCE GORRE (Eau potable)**

2 TITULAIRES	2 SUPPLÉANTS
<b>M. David MONS</b>	<b>M. Jean-Luc RESTOUEIX</b>
<b>M. Jacques QUICHAUD</b>	<b>M. Patrice TRICARD</b>

**GROUPEMENT SYNDICAL FORESTIER DES LOGES**

1 TITULAIRE	1 SUPPLÉANT
<b>Mme Corinne LE TONQUER</b>	<b>M. Jean MAYNARD</b>

**CORRESPONDANT EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE**

1 REPRÉSENTANT
<b>Mme Chrystelle LE LAY</b>

**SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VIENNE (Cours d'eau)**

1 TITULAIRE	1 SUPPLÉANT
<b>Mme Béatrice CONTAMINE</b>	<b>Mme Corinne LE TONQUER</b>

**CORRESPONDANT PREVENTION ROUTIERE**

1 REPRÉSENTANT
<b>Mme Maryse THOMAS</b>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE**

1 TITULAIRE	1 SUPPLÉANT
<b>Mme Maryse THOMAS</b>	<b>Mme Marie-Lyne COIFFE</b>

**CORRESPONDANT AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE (ATEC)**

1 REPRÉSENTANT
<b>M. Patrice TRICARD</b>

**CORRESPONDANT « CITOYENNETÉ »**

1 REPRÉSENTANT
<b>Mme Chrystelle LE LAY</b>

DELEGUÉ POUR LES SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) DE SAINT  
LAURENT SUR GORRE

<b>1 DELÉGUÉE</b>
<b>Mme Maryse THOMAS</b>

REPRÉSENTANTS ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELÉES DE NOUVELLE-  
AQUITAINE

<b>2 REPRÉSENTANTS</b>
<b>Mme Marie-Lyne COIFFE</b>
<b>M. David MONS</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,  
Christian VIGNERIE



La secrétaire de séance,  
Maryse THOMAS

Certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le : 23/03/2026

Publiée / notifiée le : 23/03/2026

Le Maire,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, 2 Cr Bugeaud, 87 000 LIMOGES, ainsi que sur l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-218704609-20260321-20260321\_03-DE  
Reçu le 23/03/2026